

AlgoVital Plus

Mode d'emploi

■ Généralités

Les algues marines sont riches en oligoéléments, précurseurs d'hormones végétales et d'autres liaisons organiques telles que des acides aminés, des hydrates de carbones et des vitamines qui influencent positivement la croissance et la qualité de la récolte.

AlgoVital Plus est à base d'algues brunes (*Ascophyllum nodosum*). Il contient les éléments nutritifs sous une forme très favorable pour les végétaux (chélate), qui est rapidement assimilable. Les plantes sont ainsi renforcées et cela permet d'éviter les symptômes de carences.

■ Domaine d'application

AlgoVital Plus est avant tout employés sur des jeunes plantes et ajouté aux traitements post-floraux pour renforcer les végétaux. De plus AlgoVital Plus améliore l'adhésivité des autres produits. AlgoVital réduit le stress des végétaux lors de traitements agressifs. AlgoVital Plus est très soluble, de sorte qu'il peut être directement employé comme bouillie de traitement. AlgoVital Plus peut être appliqué par les systèmes usuels d'arrosage. Lors de l'application, veillez à avoir un mouillage homogène. Agiter avant l'emploi, surtout les grands emballages.

■ Délai d'attente

Pas de délai d'attente.

■ Préparation de la bouillie

Il faut diluer AlgoVital Plus à 0.5-1% dans de l'eau (jusqu'à 5 l dans 500 litre de bouillie).

Arboriculture, viticulture, céréales, pomme de terre	3 – 5 l / ha
Légumes	3 – 5 l / ha
Crucifère, houblon	5 l / ha
Prairie, pâturage	5 l / ha

La quantité appliquée peut être augmentée en fonction la croissance de la masse foliaire. Appliquer à intervalles réguliers (env. 2 semaines).

■ Miscibilité

AlgoVital Plus est miscible à la majorité des produits.

■ Transport

Matière dangereuse. Classification de transport ADR UN-No. 1993, inflammable liquide (Isoporpanole).

■ Stockage

Se conserve au moins 2 ans, dans un local frais à l'abri de l'ensoleillement direct.

■ Elimination

Produit: Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Emballages: Les emballages vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

■ Responsabilité

Pour des dégâts aux cultures résultant d'une non-observation du mode d'emploi, Andermatt Biocontrol SA décline toutes responsabilités.

■ Avertissement

Ce produit risque, s'il n'est pas utilisé de manière appropriée, de porter atteinte à la fertilité du sol, à l'état des eaux et à l'air et de nuire à la qualité des plantes.

Il ne doit pas être appliqué ni dans les zones protégées selon le droit fédéral ou cantonal concernant la protection de la Nature (tant que les prescriptions ou conventions déterminantes n'indiquent autre chose), ni dans les roselières et les marais hors des zones protégées, ni dans les haies, les bosquets, les eaux superficielles et sur une bande de 3 m de large le long de ces trois éléments-ce, ainsi que dans la zone S1 (zone de captage) des zones de protection des eaux souterraines.

■ Composition

Azote N	0.2 %
Potasse K ₂ O	0.32 %
Soufre S	0.8 - 1 %
Bore	4 – 12 ppm
Cuivre Cu	1 – 2 ppm
Fer Fe	5 – 30 ppm
Manganèse Mn	1 – 2 ppm
Molybdène Mo	1 – 2 ppm
Zinc Zn	1 – 10 ppm
Matière org.	5 – 7 %